



## Demande de dommage et intérêts devant tribunal civil

Par **Moelly**, le **07/06/2019** à **21:41**

Bonjour, j'ai été victime de violences conjugales aggravées. Mon ex compagnon, dénoncé par un médecin a écopé d'un an ferme. Je ne m'étais à l'époque pas portée partie civile car dans le déni. Mon affaire est passée en comparution immédiate devant le tribunal pénal en septembre 2015. Je suis actuellement en arrêt de travail depuis 1 an et demi, et toujours suivi par psychologue, puis psychiatre jusqu'à maintenant. Je survie financièrement car demi salaire depuis janvier 2019 mais avec un syndrome post traumatique récurrent, je suis dans l'incapacité encore aujourd'hui de reprendre le travail. Sans prise réel de conscience, je faisais avec. A l'heure d'aujourd'hui, avec toute les thérapies que j'ai, je commence à comprendre tout mes maux, angoisses, douleurs. Mais tout cela me rend comme "infirmes, diminué".

Est-il possible de renvoyer mon affaire devant le tribunal civil?

A hauteur de combien puis je réclamer à mon ancien bourreau ?

Je vous remercie d'avoir pris le temps de me lire et de m'octroyer un temps supplémentaire pour vos éléments de réponses.

Très sincèrement,